



Protocole de sélection pour les Championnats Canadiens de vitesse 2016-2017

Introduction

1. Le but de ce protocole est de fournir des lignes directrices au comité de sélection de l'Association Québec Snowboard ainsi qu'à ses employés afin de sélectionner les athlètes qui pourront participer aux Championnats Canadiens de SBX 2017.
2. L'Association Québec Snowboard (AQS) supporte et travaille actuellement pour implanter le Programme de développement à long terme des athlètes (DLTA) de Canada Snowboard (CS).
3. Toutes les provinces se voient allouer un nombre fixe de places disponibles pour les Championnats Canadiens de SBX. Les quotas par province et catégories seront affichés dans l'avis de course de l'événement. Ce document présente les critères de sélection permettant d'identifier les athlètes qui seront invités à participer à l'événement.
4. Le Championnat Canadien de SBX est une compétition qui vise à accueillir le plus grand nombre d'athlètes possible. Tous les athlètes intéressés à participer aux compétitions doivent communiquer avec leur entraîneur. Les entraîneurs doivent ensuite soumettre le nom de leurs athlètes à evenements@quebecsnowboard.ca avant le 15 février 2017.
** Un athlète doit obligatoirement être accompagné d'un entraîneur certifié pour participer aux Championnats Canadiens de SBX.
5. Les décisions finales pour la sélection des athlètes pour l'événement seront prises par l'Association Québec Snowboard en collaboration avec Canada Snowboard.

Critères d'éligibilité

6. Afin d'être éligible à participer, l'athlète doit rencontrer les conditions suivantes :
 - a. Détenir une carte de membre valide pour la saison 2016-2017 de l'Association Québec Snowboard
 - b. Détenir une licence FIS valide et des assurances SAIP valides pour courser dans un événement FIS ; la catégorie U15 est valide seulement pour les jeunes nés en 2001 et 2002.
 - c. Avoir un dossier médical à jour et permettant la pratique du snowboard

Processus de sélection

7. Les entraîneurs doivent faire parvenir la liste de leurs athlètes en spécifiant dans quelles catégories ils veulent participer avant le 15 février 2017 à suivante : evenements@quebecsnowboard.ca
8. Les athlètes faisant partie de l'équipe du Québec âgées entre 15 et 19 ans auront automatiquement une place dans la catégorie Junior FIS. Les athlètes faisant partie de l'équipe du Québec âgées de 20 ans et plus auront automatiquement une place dans la catégorie NorAm. Les athlètes faisant partie de l'équipe de développement auront automatiquement une place dans la catégorie U15.
**Prendre note que les athlètes identifiés sur l'équipe nationale ont automatiquement une place dans les différentes catégories selon leur âge mais ne sont pas calculés dans les quotas.
9. Les athlètes éligibles seront classés, dans leur catégorie d'âge, par sexe, selon la moyenne de points FIS de leur 2 meilleures résultats SBX de la saison 2016/2017 au 20 mars 2017.
10. Si égalité il y a au niveau des points FIS au 20 mars 2017, l'athlète ayant cumulé le plus de points AQS se verra alloué le classement supérieur et donc l'invitation à la compétition.
11. Les athlètes souhaitant participer à la compétition U15 seront classés par sexe et selon le nombre de points AQS. Les points AQS s'accumulent à chaque participation lors d'un événement provincial.
12. Toutes les places additionnelles seront annoncées par Canada Snowboard aussitôt qu'elles deviendront disponibles.
13. La liste des athlètes choisis pour représenter le Québec aux Championnats Canadiens de SBX sera publiée au plus tard le 20 mars 2017. Le nombre d'athlètes sélectionnés ne peut dépasser le quota établi par Canada Snowboard et des athlètes peuvent être placés sur une liste d'attente en cas d'abandon/désistement.